

Gouvernement du Québec  
Le député de Viau  
Le ministre du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec, le 23 octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

**Objet : Pétition relative au projet de Parc éolien Pierre De Saurel dans la  
MRC de Pierre De Saurel**

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition de 531 signatures dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 7 octobre 2014 par le député de Chauveau, monsieur Gérard Deltell. Plus spécifiquement, cette pétition me demande de recommander au Conseil des ministres de refuser le projet.

Ce projet consiste en l'installation de douze (12) éoliennes en zone agricole, dans les municipalités de Yamaska, de Saint-Aimé et de Saint-Robert, pour une puissance totale de 24,6 MW. Le projet a été retenu par Hydro-Québec Distribution, le 20 décembre 2010 dans le cadre du troisième appel d'offres éolien. La société en commandite a été mise en place par la MRC de Pierre De Saurel pour gérer le projet. Il s'agit d'un projet 100 % communautaire.

À la suite de la réception de sept demandes d'audience publique, j'ai accordé un mandat d'enquête et d'audience publique sur ce projet au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il s'est déroulé du 20 mai 2014 au 19 septembre 2014. Les principales préoccupations exprimées par les participants lors des séances publiques et dans le cadre des mémoires déposés concernent la rentabilité du projet, les nuisances aux plans sonore et visuel, la présence d'Oies des neiges et de Bernaches du Canada dans les champs où l'initiateur prévoit implanter les éoliennes ainsi que l'impact sur les terres agricoles. Le BAPE m'a récemment transmis son rapport d'enquête et d'audience publique.

...2

L'analyse environnementale du projet est en cours au Ministère et plusieurs préoccupations citoyennes sont prises en compte dans celle-ci. La pétition dont il est question fera partie des éléments pris en considération dans cette analyse des impacts sociaux du projet. C'est sur la base du rapport du BAPE et du rapport d'analyse environnementale du Ministère que je recommanderai au gouvernement de prendre la décision d'autoriser ou non le projet.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL

p. j.